



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PETIT DÉJEUNER PRESSE LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ EN MOSELLE

Dossier de presse

7 MARS 2023

Sommaire

LE SERVICE D'ACCES AUX SOINS (SAS)	3
LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ	5
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	10

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Le ministère des Solidarités et de la Santé a retenu 22 sites pilotes pour expérimenter le Service d'Accès aux Soins (SAS) comme mesure du Pacte de refondation des urgences dans le cadre du Ségur de la Santé. En Grand Est, le site Mosellan fait partie des dossiers retenus.



3

Parmi les constats qui ont conduit à la mise en œuvre du SAS : entre 30 et 40% des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge sans risque pour leur santé dans un cabinet, une maison médicale ou un centre de santé.

Qu'est-ce que le Service d'Accès aux Soins (SAS) ?

Parmi les mesures emblématiques du Ségur de la santé, le Service d'Accès aux Soins (SAS) représente un nouveau modèle de prise en charge des patients. Son objectif est d'orienter les usagers de la santé dans leur parcours et répondre à la demande de soins – programmés ou non, urgents voire vitaux – partout et à tout heure, grâce à une chaîne de soins lisible, organisée et coordonnée entre les professionnels d'un même territoire.

Comment est organisé le SAS ?

Le SAS dispose d'un centre de régulation médicale partagé entre professionnels libéraux (médecins généralistes) et SAMU 24h/24, 7j/7 ainsi que le déploiement d'outils numériques permettant d'accéder directement à un professionnel de santé.

Il permet à toute personne n'ayant pas de médecin traitant disponible ou nécessitant un soin urgent et/ou non programmé d'accéder très rapidement, à distance et de manière simple, à un professionnel de santé (médecin régulateur). Celui-ci pourra lui fournir un conseil ou une orientation selon son état vers une consultation en ville ou à l'hôpital, vers un service d'urgences ou déclencher une intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) ou de toute autre équipe préhospitalière.

Ce service ne vient pas en substitution du médecin traitant ou des organisations territoriales qui se mettent en place comme les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) pour la gestion des soins non programmés : il est leur complément.

Quels sont les partenaires mobilisés ?

Le SAS est fondé sur un partenariat ville/hôpital associant les médecins libéraux et les urgentistes du Samu. En Moselle, il est porté par le CHR de Metz-Thionville, son SAMU (57) et des professionnels libéraux (représentés par l'ADPS). Il couvre la totalité du département. Le SAS s'articule avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire afin d'apporter une réponse coordonnée aux patients. Il est en partenariat étroit avec les services de secours (sapeurs-pompiers).

Le SAS a été mis en place en mode pilote en Moselle depuis février 2021 et bénéficie du soutien de l'Agence régionale de santé du Grand Est.

Il n'y a pas de numéro dédié, le patient continue d'appeler les numéros habituels (MEDIGARDE, C15), l'appel aboutit toujours sur le centre de régulation du SAS. 4 numéros permettent aujourd'hui de joindre le SAS par téléphone :

- 15
- 112
- 0 820 33 20 20

Le patient décrira alors ses symptômes et exprimera son besoin de soins ressenti.

Selon ce qu'il exprime, il sera réorienté vers un second opérateur, soit relevant de l'urgence, soit relevant de la médecine libérale.

Ensuite, l'appel est transmis au médecin régulateur de la filière concernée.

Si l'appel est urgent, il pourra être décidé de l'orienter vers un service d'urgences, soit un vecteur de transport peut être envoyé. Dans certains cas, le médecin urgentiste effectue une surveillance des symptômes avant de décider l'orientation vers un service d'urgences.

Si l'appel relève de la médecine générale, le médecin régulateur peut donner un conseil (dans une majorité de cas, cela suffit), soit le patient est orienté vers la médecine de ville, et dans ce cas, le SAS aide le patient à trouver un créneau avec un professionnel de ville si son médecin traitant n'est pas disponible (ou s'il n'en a pas).

Pour ce faire, une plateforme numérique est également mise en place, pour recenser l'ensemble de l'offre de soins non programmée disponible en Moselle, sur la base du volontariat des professionnels libéraux qui y inscrivent tous leurs plages de rendez-vous disponibles.

LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est a fait des ressources humaines en santé, un axe prioritaire de son Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2023 avec 9 objectifs représentant les enjeux majeurs des ressources humaines en santé pour l'ensemble des professions de santé (médicaux et non médicaux) :

- **Favoriser la création de parcours professionnels** pour toutes les professions de santé en partenariat avec les universités, les représentants des professionnels et des étudiants, la Région et les autres services en charge des formations ;
- **Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes**, en fonction de l'offre et des besoins du territoire, pour mettre en œuvre la réforme du 3e cycle sur les trois subdivisions
- **Organiser une coordination pédagogique des instituts de formation paramédicaux**
- **Mettre en œuvre l'universitarisation des formations paramédicales** des niveaux II et III
- **Appuyer chaque établissement support de GHT** pour développer une stratégie efficiente en matière de ressources humaines en santé et notamment de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- **Organiser une offre de formation continue** pour répondre aux besoins de soutien à domicile de la population en perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques en y intégrant les soutiens aux aidants
- **Renforcer les coopérations des professionnels de santé** pour réduire les délais d'accès aux soins
- **Déployer une politique contractualisée et partenariale** pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé
- **Mettre en place un programme de formation continue**, en partenariat et en complémentarité avec les acteurs du développement professionnel continu.

5

FOCUS : L'INFIRMIER DE PRATIQUES AVANCÉES (IPA) EN MOSELLE

La pratique avancée permet à des professionnels paramédicaux (par exemple, des infirmiers) d'exercer des missions et des compétences plus poussées, jusque-là dévolues aux seuls médecins. C'est un nouveau métier, à la frontière entre médecin et infirmier.



La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

En outre, la pratique avancée favorise la diversification de l'exercice des professionnels paramédicaux et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise.

L'IPA exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suit des patients qui lui auront été confiés par un médecin, avec son accord et celui des patients. Il voit régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe.

L'IPA discute du cas des patients lors des temps d'échange, de coordination et de concertation réguliers organisés avec l'équipe. Il revient vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences seront atteintes ou lorsqu'il repèrera une dégradation de l'état de santé d'un patient.

5 domaines d'intervention sont définis :

- les pathologies chroniques stabilisées et les polypathologies courantes en soins primaires
- l'oncologie et l'hémo-oncologie
- la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale
- la psychiatrie et la santé mentale
- les urgences.

Grâce à la pratique avancée, l'IPA renforcera :

- son analyse, plus fine et plus précise
- sa méthodologie, plus rigoureuse
- son autonomie
- sa pratique, qui mobilisera plus d'outils
- ses choix, davantage argumentés vis-à-vis du médecin

La pratique avancée vise à :

- développer les compétences pour favoriser les évolutions de carrière ;
- améliorer la qualité des soins et des parcours de santé ;
- l'équité et l'accès aux soins des populations ;
- avoir une approche centrée sur la personne, son entourage et les besoins de santé des populations.

En plus de réduire les délais d'accès à une prise en charge, la pratique avancée est une nouvelle réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement.

L'IPA peut exercer dans :

- Le secteur ambulatoire au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple en maison ou centre de santé) ; ou en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires.
- Le secteur sanitaire ou médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

L'ARS Grand Est apporte son soutien à la formation des Infirmiers à Pratique Avancée et prend en charge :

- le financement des frais de scolarité et des frais pédagogiques pour les étudiants (entre 4 200 à 4 500 € par année et par étudiant)
- le financement du remplacement des infirmiers salariés et compensation financière pour les infirmiers libéraux (subvention de remplacement de 30 000€ par année pour les salariés et 60 000 € pour les IDEL)

L'ARS Grand Est accompagne les étudiants IPA à hauteur d'un montant plus de 14,5 millions d'euros sur 5 ans (2018-2023)

A cela se rajoute, le financement de 2 postes d'ingénieurs pédagogiques dans chaque université du Grand Est : Nancy, Reims ou Strasbourg. Leur rôle est de structurer les départements des professions de santé dont font partie les IPA : 360 000€

La région compte, sur la période 2018-2023, près de 230 IPA déjà diplômés ou en cours de formation. Parmi eux, 231 bénéficient de l'accompagnement financier de l'ARS GE, pour les accompagner dans leur projet professionnel, et sur les différentes spécialités.

En Moselle, 25 IPA ont été financées, dont 5 en statut libéral et 20 en tant que salariés.

23 IPA en Moselle ont été prises en charge par l'ARS Grand Est pour leur formation depuis 2018 (3 promotions : 2018-2020, 2019-2021 et 2020-2022), dont :

- 11 en mention Pathologies Chroniques Stabilisées
- 4 en mention Néphro Dialyse Transplantation
- 3 en Santé Mentale
- 5 en mention Oncologie

3 sont actuellement en cours de formation, avec une diplomation prévue en 2023.

FOCUS : AIDE-SOIGANT EN APPRENTISSAGE

Les aides-soignants sont au cœur de notre système de santé et du parcours de soins et de vie des patients. C'est une profession centrale qui est un des grands métiers du grand âge au côté des accompagnants éducatifs et sociaux.

Selon les orientations du rapport EL KHOMRI « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du Grand Age 2020-2024 », et repris par le Ministère de la Santé, pour répondre aux enjeux futurs, il faut former plus de 70 000 aides-soignants par an de 2020 à 2024 en France.



Actuellement, la capacité d'accueil (2023-2024) en Moselle est de 797 places, les rentrées sont en cours. En 2022, elle était de 687 places. Toutefois, le nombre d'élèves accueillis demeure encore insuffisant (355 élèves en 2022).

L'apprentissage apparaît comme une solution intéressante pour répondre à aux besoins actuels de ressources humaines en santé et attirer des jeunes vers la formation d'aide-soignant, car il propose un contrat de travail pendant la formation, un diplôme et la sécurisation du parcours professionnel, et un moyen d'apprendre un métier en étant majoritairement en situation de travail, ce qui peut lever l'appréhension du retour à une forme de scolarisation pour certains publics.

L'apprentissage permet d'attirer de jeunes professionnels, de les former et de les intégrer à une équipe et de les recruter et fidéliser au sein des structures tout en garantissant une connaissance accrue des acteurs du territoire et une expérience professionnelle plus importante.

En pratique, la formation aide-soignant par la voie de l'apprentissage comporte 1540 heures au total, dont 770h de cours en IFAS et 770h de stages cliniques certifiant sur le terrain comme pour la formation initiale, auxquels s'ajoute le temps chez l'employeur en tant qu'apprenti.

Véritable levier pour former et recruter plus de soignants, et faire face à la pénurie croissante. Il vise également à améliorer l'accès aux soins, notamment dans le secteur de l'aide à domicile encore plus en difficulté.

Jusqu'à 2030, 8 700 aides-soignants supplémentaires à former seraient nécessaires.

AUTRES ACTIONS MENÉES EN RH EN SANTÉ

- **Ouverture de postes d'assistants spécialistes à temps partagés** (cofinancés par l'ARS) sur les filières en tension : ce dispositif permet aux jeunes diplômés en post-internat qui le décident de parfaire leur formation en occupant des postes partagés entre deux établissements hospitaliers, sur la base de la signature d'une convention de deux ans. Intérêt : favoriser l'installation en zones déficitaires, améliorer la coordination territoriale, permettre aux praticiens une expérience variée,

Moselle : 70 postes ont été ouverts depuis 2019, dont 52 pourvus pour un total de 4,5 M€, principalement en ophtalmologie, Médecine interne / Rhumatologie et gynécologie-obstétrique.

- **Prime d'engagement dans la carrière hospitalière** (l'ARSGE compense aux établissements le montant des primes versées) : s'adresse aux praticiens contractuels et aux assistants des hôpitaux. Elle est versée aux praticiens qui s'engagent avec un établissement public de santé, au travers d'une convention d'engagement de carrière hospitalière, à exercer sur un poste, dans une spécialité en tension, jusqu'à sa nomination en tant que praticien hospitalier (PH). Intérêt : valoriser la carrière hospitalière publique, notamment dans les spécialités en tension,

Moselle : 26 contrats d'engagement dans la carrière hospitalière ont été signés représentant 600 000€.

- **La prime d'exercice territorial** (l'ARS GE compense aux établissements le montant des primes versées sur les parcours prioritaires): Elle s'adresse aux praticiens et assistants dans les hôpitaux publics qui s'engagent, sur la base d'une convention tripartite conclue entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et le praticien, à réaliser une partie de leur activité dans un autre établissement distant d'au moins 20km de son site d'exercice principal. Intérêt : favoriser le travail en commun et coordonné entre établissements, développer des activités dans des établissements de périphérie et étendre la couverture médicale,

Moselle : 126 praticiens du GHT 6 exercent leur activité en temps partagé, représentant 1,5 M€.

- **La prime de solidarité territoriale** (financement par l'ARS) : elle s'adresse aux praticiens volontaires qui souhaitent effectuer des heures, au-delà de leurs obligations de service, auprès d'autres établissements en tension, sur la base d'une convention tripartite conclue entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et le praticien. L'ARS, en concertation avec les acteurs locaux, a défini une modulation de cette prime pour favoriser son attractivité vers les établissements et les spécialités les plus en tension. Elle encourage le partage du temps d'exercice entre établissements.
- **Mise en place de coordonnateurs de stages territoriaux**, un coordonnateur dans chaque territoire de GHT.
Les missions des coordinateurs de stage sont :
 - Identifier la cartographie des stages
 - Développer le sourcing des stages avec une analyse territoriale,
 - Identifier de nouveaux terrains de stage,
 - Développer des pratiques communes et mutualisées,
 - Veiller à la qualité des terrains de stages,
 - Développer les bonnes pratiques en matière de tutorat
 - Effectuer le reporting de leurs actions à leur hiérarchie et à l'ensemble des acteurs concernés du territoire (directeurs d'instituts, directeurs de soins, directeurs d'établissements et de structures de soins).
- **Contrats d'allocation d'études (CAE)** : financement d'un étudiant, de tout ou partie de ses années d'études, en contrepartie d'un engagement de sa part à exercer au sein de l'établissement pour une durée déterminée, dès obtention de son diplôme.

Moselle : 120 CAE signés pour l'année 2022.

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

L'ARS a pour mission de définir, piloter et coordonner la mise en œuvre la politique régionale en matière de santé environnementale, de prévention et promotion de la santé. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires afin de répondre aux besoins identifiés dans un souci de réduction des inégalités de santé.

Principaux enjeux pour la promotion de la santé, la prévention et les publics vulnérables :

- Agir sur les principaux déterminants comportementaux de la santé (alimentation, activité physique, addictions, ...)
- Développer le dépistage et la prise en charge des principales maladies chroniques et des cancers
- Développer l'éducation thérapeutique sur le territoire, au plus près des malades
- Améliorer le recours aux soins et à la prévention des personnes en situation de vulnérabilité (socioéconomique, culturelle,...)
- Développer une politique de santé ambitieuse en faveur des enfants et adolescents

10

L'objectif recherché est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les comportements des individus mais également sur l'environnement qui doit être favorable aux changements de comportements nécessaires. Mais également de permettre à chaque citoyen d'être en capacité d'agir sur sa propre santé pour rester en bonne santé.

Pour se faire, le travail avec un réseau de partenaires associatifs, institutionnels large est indispensable. Cette politique est déclinée au niveau départemental ou infra départemental en s'appuyant sur les dynamiques locales au travers notamment des contrats locaux de santé.

FOCUS : ACTIONS DE PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET CONDUITES ADDICTIVES DES JEUNES

1. Prévention des comportements à risque et notamment des conduites addictives, sur les réseaux sociaux destinée aux jeunes de 13 à 25 ans

Cette action, piloter par le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de l'Association Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de Moselle (CMSEA 57), à pour objectif de développer une présence éducative et une politique de prévention des conduites à risques, sur les réseaux sociaux, pour les adolescents et les jeunes adultes.

Initié en 2017, elle est reconduite annuellement avec une intervention tout au long de l'année, afin de créer et maintenir des liens avec les jeunes, les écouter, les conseiller et les soutenir, notamment en cas de conduite addictive.

Se déplacer dans un lieu ressource physique reste difficile pour un jeune car cela engage beaucoup plus et implique une information de l'entourage.

En pratique, un avatar « Wally Wad » a été créé sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Snapchat pour assurer une présence éducative et pour développer un échange avec les jeunes pour les aider à s'interroger, prendre du recul.

L'avatar publie des messages de prévention sous des formes diversifiées et attractives : photos, vidéos, images animées et story (modalité actuellement privilégiée). Les publications sont aussi relayées grâce à des influenceurs.

Par ailleurs, un éducateur répond aux commentaires publiés ou aux messages envoyés sur les comptes. L'éducateur peut aussi utiliser une messagerie instantanée (de façon individuelle).

Via le canal des réseaux sociaux, les jeunes en difficulté peuvent être orientés vers la consultation jeunes consommateurs (CJC) la plus proche. Une CJC accueille les jeunes et leur entourage pour évaluer leur consommation et leurs problèmes d'addictions de tous types (alcool, tabac, cannabis, stupéfiants, jeux-vidéo, internet...) et pour leur proposer une aide.

Les campagnes nationales de prévention sont également largement relayées : Dry January, Moi(s) sans tabac, etc...

En chiffre

- De 2 à 3 heures de temps d'éducateur consacré chaque jour en semaine.
- Environ 3 publications par semaine.
- Total de 240 publications sur 2020-2021 : 119 en 2020 et 121 en 2021.
- Facebook : 312 abonnés Wally Wads en 2020, 376 en 2021.
- Instagram : 2442 abonnés Wally Wads en 2020, 2430 en 2021.
- Snapchat : 253 abonnés Wally Wad en 2021.
- En 2021, 242 commentaires Facebook et 1790 commentaires Instagram ont fait l'objet d'échange sur des tchats
- 17 jeunes suivis en CJC mobilisés en 2021 pour élaborer des messages de prévention.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est subventionne cette action de prévention à hauteur de 16 259 euros par an.

2. Développer les compétences psychosociales des élèves de CM2 pour prévenir les comportements à risques et les premiers usages de tabac au collège

Il s'agit d'un programme de développement des compétences psychosociales initié dans le cadre du contrat local de santé (CLS) signé entre l'ARS Grand Est et la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville.

La lutte contre le tabac et la dénormalisation des produits du tabac est une priorité sur le territoire. Le programme est un des éléments de la stratégie et démarche expérimentale Ville sans tabac à laquelle participe la Communauté d'Agglomération avec l'appui de l'Association Grand Est sans Tabac.

L'objectif est d'aider les pré-adolescents à repérer et à gérer les situations à risque notamment l'usage du tabac et la première cigarette et sur la façon de répondre à ces situations de manière adaptée.

Ce programme est piloté par l'Association Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle (CDPA57) en partenariat avec les services de l'Education Nationale et avec l'appui du service santé de la Communauté d'Agglomération.

Pour les pré-adolescents, le passage au collège marque un grand changement dans leurs repères : un nouveau fonctionnement avec ses codes sociaux, l'entrée dans l'adolescence avec les premiers changements corporels et émotionnels. Certains adolescents vont aller vers des comportements à risques comme le tabagisme jouant le rôle de rites de passage vers l'adolescence et leur permettant de trouver leur place dans ce nouvel environnement.

Le projet vise à aider les élèves de CM2 à préparer au mieux leur entrée en 6ème en développant leurs compétences psychosociales.

Ce programme a été développé d'octobre 2021 à juin 2022 pendant le temps scolaire avec la mise en place de 8 séances de 8 classes de niveaux CM2 et CM1/CM2 dans 6 écoles élémentaires de Yutz. Ainsi que deux temps de formation organisés pour les enseignants impliqués dans le projet dans le cadre du « Parcours en santé sur le développement des compétences psychosociales ». Ces temps avaient pour objectif de travailler sur le projet en cours et de réfléchir à l'intégration des compétences psychosociales au projet d'école dans les séquences pédagogiques.

8 enseignants ont été formés, et sont engagés dans le projet, sont intervenus dans 4 classes de CM2 et 4 classes de CM1/CM2.

Différentes thématiques sont abordées dans les séances : la connaissance de soi et des autres, l'identification des qualités et compétences de chacun, les émotions, la communication et la gestion des conflits, savoir faire des choix ; résister à l'influence et la pression du groupe, savoir demander de l'aide.

L'ARS fiancne cette action de prévention à hauteur 20 130 euros (comprenant 20h Réunions de coordination ; 12h Réunions de travail avec les enseignants ; 130h Interventions auprès des élèves ; 11h Formation).